



MAIRIE DE
GOMMECOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☐ 01.30.93.06.91

☎ 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 18 décembre 2019

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mmes Karine Macerelle, Ajéra Aoun et Jacqueline Lemerrier, MM. Arnaud Thomas, Gérard Solaro, Patrick Hérouin et Fabrice Guénand

Absentes excusées : Mme Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe) qui donne pouvoir à M. Gérard Solaro, Mme Stella Hébert-Le Bronec qui donne pouvoir à M. Patrick Hérouin, Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe) qui donne pouvoir à M. Jacques Guérin,

Le secrétaire de séance est M. Gérard Solaro

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil et en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

Approbation du dernier PV de Conseil Municipal

- 1) Fonds de concours CCPIF
- 2) Subvention ASMMA
- 3) Avancement des commissions
- 4) Questions diverses

1. Fonds de concours CCPIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 ;

Vu la délibération n°2018-004 de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France, créant un fonds de concours ;

Considérant les dossiers de demande de subventions des communes ;

Considérant la possibilité de financer la réalisation d'équipements par la procédure des fonds de concours de la CCPIF ;

M. le Maire dit que la commune de Lommoye a pour projet :

- Création d'un columbarium et aménagement des abords du columbarium pour un montant de 29 208.28€ TTC.

Il propose donc d'accorder une aide financière à cette commune pour le financement de son projet.
Après avoir entendu M. le Maire,
Le conseil municipal, à l'unanimité, dont trois pouvoirs,
Approuve le versement d'une subvention intercommunale dans le cadre du fonds de concours de de la CCPIF, à la commune de Lommoye.

2. Subvention ASMMA

Monsieur le Maire présente la demande de M. Le Mouëllic concernant l'association ASMMA (Association de Soutien Marie Marche Athlétique).

L'objectif de cette association est d'aider Marie Le Mouëllic (17 ans) à continuer son parcours en tant qu'athlète de haut niveau dans la marche athlétique qui devrait la mener aux jeux olympiques de 2024.

Eu égard aux performances de Marie Le Mouëllic,

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 3 pouvoirs, décide d'accorder une subvention de 500€ à l'association ASMMA.

3. Questions diverses

Cérémonie des vœux

M. le Maire dit que la cérémonie des vœux aura lieu le 17 janvier prochain à 19h30.

La galette des rois organisée par le CCAS aura lieu le 8 janvier prochain.

Terrain rue des Sablons

M. le Maire dit qu'il faut renouveler les mandats pour la vente du terrain rue des Sablons et qu'il faut décider si le prix de vente est maintenu ou revu à la baisse.

Les conseillers municipaux, compte tenu du fait que la chaussée a été refaite et le terrain en partie viabilisé estiment qu'il faut conserver le prix de vente décidé en conseil municipal le 15 avril 2015 soit 70 000€.

Eclairage public

M. Hérouin dit qu'il serait bien de laisser l'éclairage public allumé pendant les fêtes de fin d'année.

Tous les conseillers en sont d'accord, l'éclairage public restera allumé pendant la durée des vacances scolaires de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h30

Délibération n°1 : Fonds de concours CCPIF

Délibération n° 2 : subvention ASMMA

Arnaud Thomas

G rard Solaro

Fabrice Gu nand

Jacques Gu rin

Patrick H rouin

Jacqueline Lemercier

Karine Macerelle

Aj ra Aoun

